

Info Covid-19

Mise à jour : Mardi, 7 septembre, 2021 - 14:24

POINT SANITAIRE

CORONAVIRUS
Covid-19

Dimanche 5 septembre : aucun nouveau cas

22

tests effectués ce jour

42 552

tests réalisés depuis le 18/03/2020

624

personnes en quatorzaine dans un hôtel

136

cas confirmés depuis le 18/03/2020

0

patient en réanimation

L'essentiel de l'actualité

Confinement de la population à compter du mardi 7 septembre à midi jusqu'au lundi 20 septembre inclus :

- établissements scolaires, universitaires fermés dès mardi 7 septembre au matin ;

- fermeture des crèches mardi 7 septembre à midi ;
- port du masque, de type chirurgical ou UNS1, obligatoire en dehors du domicile.

- **À compter du mardi 7 septembre midi :**

- activités non essentielles interdites ;
- établissements recevant du public (bars, discothèques, nakamals, restaurants, salles de jeux, salle de spectacle) fermés ;
- trafic aérien inter-îles et transport RAI suspendus ;
- vols de Tokyo de cette semaine maintenus uniquement pour le personnel médical ;
- réseau Taneo opérationnel, dans le respect des gestes barrière et de la distanciation ;
- maintien des activités économiques qui ne reçoivent pas du public. Privilégier le télétravail et, si cela n'est pas possible, respecter impérativement les gestes barrière et la distanciation sociale.

- Les déplacements sont interdits sauf dans certains cas (se rendre sur son lieu de travail si c'est indispensable, achats de première nécessité, soins médicaux, se rendre dans un centre de vaccination Covid-19, motif familial impérieux etc.) et uniquement à condition d'être munis d'une attestation et en évitant tout regroupement de personnes. Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).

 [Attestation professionnelle de déplacement 06-09.pdf](#)

 [Attestation de déplacement dérogatoire 06-09.pdf](#)

- L'attestation de déplacement dérogatoire numérique est disponible : <https://attestationcovid19.gouv.nc/>
- Les voyageurs vaccinés contre le Covid-19 peuvent bénéficier, dès lors que la preuve de leur immunisation et de leur non contagion sera faite, d'une quarantaine obligatoire à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie de sept jours. Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).
- Où se faire vacciner ? [CLIQUEZ ICI](#).
- Les vols internationaux en provenance et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont limités au moins jusqu'au 31 décembre 2021.
 - Pour en savoir plus sur les arrivées, [CLIQUEZ ICI](#) ;
 - Pour en savoir plus sur les départs, [CLIQUEZ ICI](#).
- Trois rotations entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont programmées au cours des prochains mois (août, septembre, octobre). Pour en savoir plus sur les départs vers Papeete, [CLIQUEZ ICI](#).
- Toutes les personnes* (étudiants en fin de cursus, particuliers et professionnels) qui souhaitent, pour un besoin impérieux, venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie ou faire un aller-retour entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation, doivent remplir le [formulaire de recensement](#). Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).
- Pour toute question au sujet des évacuations sanitaires, contactez la CAFAT : Dr Bruno Glasman, tél. 25 58 08, bglasman@cafat.nc

Contacts utiles

Questions relatives au Covid-19 ou en cas de symptômes :

05 02 02 (8 h à 17 h, du lundi au vendredi)

Questions relatives aux règles de confinement :

26 63 26 (8 h à 16 h) ou pref-covid19@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Écoute et soutien psychologique

05 01 11 (8 h 30 à 17 h 30, du lundi au vendredi)






SOS Écoute

05 30 30 (9 h à 1 h, du lundi au samedi, 9 h à 13 h, 17 h à 1 h le dimanche)



Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc, la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via [Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées](#), puis [Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie](#).

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

-  [Attestation professionnelle de déplacement 06-09.pdf](#) (186.58 Ko)
-  [Attestation professionnelle de déplacement 06-09.docx](#) (261.03 Ko)
-  [Attestation de déplacement dérogatoire 06-09.pdf](#) (199.59 Ko)
-  [Attestation de déplacement dérogatoire 06-09.docx](#) (72.79 Ko)
-  [Recommandations sanitaires générales 2021.pdf](#) (812.62 Ko)

LIENS UTILES

-  [Limitation des vols jusqu'au 31 décembre 2021](#)
-  [Arrêté n° 2021-10512 du 6 septembre 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19](#)

 [Abonnez-vous aux Flux RSS](#)

 [Restez notifié par mail à chaque nouvelle publication](#)

LIENS UTILES





 **internet-signalement.gouv.fr**
Portail officiel de signalement des contenus illicites de l'internet

 **Géorep**
Portail de l'information géographique de la Nouvelle-Calédonie

Emploi
•gouv•nc
Déposez vos offres en ligne,
c'est simple !



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie



Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité